

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 juillet 2019

Date de convocation : 27 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX à Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N° 2019-22 : Electrification Rurale - Programme éclairage public neuf (SDEPA) 2019</p>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : Projet aménagement entrée de village.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Eclairage public neuf (SDEPA) 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	7 593,25 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	759,32 €
- frais de gestion du SDEPA	316,39 €
TOTAL	8 668,96 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- F.C.T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 370,16 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre	6 982,41 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	316,39 €
TOTAL	8 668,96 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 04/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2019